

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 8 JUILLET DE L'AN 2019, À 19 H 33 À L'HÔTEL DE VILLE,

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 8 juillet de l'an 2019, à 19 h 33 à l'Hôtel de Ville, situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture	Pierre Morin
Réjean Dupré	Robert Beaudreault
Robert Vallée	Sophie Poirier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Carole Dulude, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance et constat de quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Adoption procès-verbal**
 - 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019
4. **Législation**
5. **Administration Générale**
 - 5.1 Rapport mensuel du maire
 - 5.2 Adoption des comptes de la période
 - 5.3 Ressources humaines - Démission de Monsieur Étienne Giguère au poste de journalier aux travaux publics - Mandat pour la station Rotofix
 - 5.4 Contrat de service professionnel - Procureur de la poursuite à la Cour municipale commune - Regroupement des municipalités locales
 - 5.5 Résolution d'opposition contre le décret ZIS
 - 5.6 Chronique du Centre Jardin des Patriotes - Conseils horticoles - Journal le Chef-Lieu
6. **Sécurité Publique**
 - 6.1 ADN Communication - Alertes municipales Saint-Ours
 - 6.2 Ressources humaines - Entériner la fin du lien d'emploi avec Monsieur Serge Avoine
 - 6.3 Ressources humaines - Entériner la nomination de Monsieur Jean-Michel Simonot au poste de directeur du service incendie
 - 6.4 Acquisition d'un portable HP incluant ses accessoires et licence Microsoft Office 2019

7. **Transport Routier**
 - 7.1 Réforme cadastrale - Fermeture et rétrocession ancien chemin du Ruisseau Nord - Autorisation de signature
 - 7.2 Programme d'aide à la voirie locale - Demande d'aide RIRL-2018-810 - Rang du Ruisseau Nord
8. **Hygiène du Milieu**
9. **Santé Bien Être**
10. **Urbanisme et Mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Dépôt du rapport des permis de construction pour le mois de juin 2019
 - 10.2 Inspecteur en urbanisme et environnement - Partage d'une ressource avec les municipalités de Saint-Louis et Saint-Jude
 - 10.3 Demande de dérogation mineure no 2019-3 pour la propriété située au 2934 rang du Ruisseau Nord
11. **Loisirs et Culture**
 - 11.1 Les Amis du canal de Saint-Ours - Demande de subvention
 - 11.2 Défi Saint-Ours 2019 - Distribution du profit - Regroupement littéraire jeunesse de Saint-Ours
12. Correspondance
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM

Six (6) personnes présentes à l'assemblée.

À 19 h 33, ouverture de la séance et constat de quorum.

2019-07-413

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que rédigé.

3. **ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

2019-07-414

3.1. ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Tous les membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019, dispense de lecture en est donnée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 tel que rédigé.

4. **LÉGISLATION**

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis, fait état de ses activités et rencontres officielles.

3 juin	Rencontre à la MRC de Pierre-De Saurel Conseil municipal de Saint-Ours
4 juin	Rencontre à la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy
5 juin	Comité général de travail à la MRC de Pierre-De Saurel
6 juin	5 à 7 du Recyclo-Centre Remise des prix – Photographie du patrimoine
7 juin	Conseil jeunesse École Pierre-de-Saint-Ours
8 juin	Rencontre incendie Rencontre – Assemblée générale annuelle des fermières de Saint-Ours
12 juin	Rencontre à la MRC de Pierre-De Saurel – Contrainte glissement de terrain Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel

13 juin	Rencontre avec le directeur général de la Caisse Desjardins, Pierre Desgranges
14 juin	Présence à l'ouverture de Statéra
15 juin	Présence à l'exposition de photos de Maurice Parent
17 juin	Rencontre avec le nouveau directeur du Service incendie, Jean Michel Simonot
19 juin	Comité général de travail à la MRC de Pierre-De Saurel
20 juin	Rencontre avec le Comité consultatif du ministère de la Famille
21 juin	Présence au tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy
23 juin	Fête nationale – Saint-Ours
1 ^{er} juillet	Fête du Canada – Saint-Ours

2019-07-415

5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

ATTENDU QUE conformément au règlement 2019-211 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, la directrice générale dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au règlement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 8 juillet 2019 pour la somme totale de 229 776.74 \$ à même le budget 2019 et d'en autoriser leur paiement.

Ville de Saint-Ours Liste des comptes payables Jun 2019		
DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Conseil municipal	1 328,05 \$	115,64 \$
Gestion financière & administrative	2 592,43 \$	5 113,04 \$
Évaluation	36,00 \$	20,00 \$
Hôtel de Ville	1 017,64 \$	- \$
Sécurité publique		
Service de prévention incendie	1 754,60 \$	3 789,99 \$
Transport routier		
Voirie municipale	21 346,63 \$	22 428,69 \$
Éclairage des rues	1 177,65 \$	521,92 \$
Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	- \$	38,50 \$
Réseau distribution d'eau potable	- \$	3 303,76 \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	2 661,34 \$	1 145,52 \$
Réseau d'égouts & station de pompage	- \$	387,85 \$

Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	32,62 \$	378,51 \$
Matières résiduelles	- \$	9 090,00 \$
Santé & bien-être		
Logement social	2 793,00 \$	- \$
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	- \$	2 152,71 \$
Loisirs et culture		
Administration & activités récréatives	16 960,45 \$	4 786,06 \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	92,44 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	487,88 \$	3 274,97 \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	1 008,16 \$	4 980,92 \$
Activités culturelles - Bibliothèques	328,60 \$	808,46 \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	441,16 \$	- \$
Activités culturelles - AUTRES	- \$	1 680,00 \$
Immobilisations		
Immobilisations	2 074,71 \$	7 419,00 \$
DAS, RRS, Ass.Coll.	16 183,09 \$	2 186,18 \$
Salaires nets (mai et juin inclus)	73 847,29 \$	
TPS à recevoir	2 265,95 \$	2 736,33 \$
TVQ à recevoir	2 261,49 \$	2 727,51 \$
TOTAL DES DÉPENSES	150 691,18 \$	79 085,56 \$

2019-07-416

5.3. RESSOURCES HUMAINES - DÉMISSION DE MONSIEUR ÉTIENNE GIGUÈRE AU POSTE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS - MANDAT POUR LA STATION ROTOFIX

CONSIDÉRANT que Monsieur Étienne Giguère a rencontré la directrice générale le 18 juin 2019;

CONSIDÉRANT que, lors de cette rencontre, Monsieur Giguère a donné sa démission à la directrice générale au poste de journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que Monsieur Giguère propose de poursuivre l'entretien de la station Rotofix et la production des rapports mensuels à raison de cinq (5) heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le Conseil accepte la démission de Monsieur Étienne Giguère au poste de journalier aux travaux publics en date du 9 juillet 2019 et accepte son offre pour l'entretien de la station Rotofix ainsi que la production des rapports mensuels, à raison de cinq (5) heures par semaine.

2019-07-417

**5.4. CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL - PROCUREUR DE LA
POURSUITE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE -
REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS LOCALES**

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de se regrouper afin d'octroyer un contrat de services professionnels auprès d'une firme d'avocats, et ce, afin de les représenter devant la Cour municipale commune;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée par la MRC de Pierre-De Saurel à cet effet;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu les soumissions suivantes :

Répondants	Montant (avec taxes)
Trempe Cournoyer, Avocats	28 893,50 \$
Dominique Larose	24 719,63 \$
Cain Lamarre	58 062,38 \$
Ally Mercier	48 289,50 \$
Trivium Avocats Inc.	43 403,06 \$

CONSIDÉRANT que des cinq (5) soumissions reçues, deux (2) sont conformes et trois (3) sont non conformes;

CONSIDÉRANT que la soumission conforme la plus basse est celle de la firme Trivium Avocats Inc. et ce, au montant de 43 403,06 \$ (taxes incluses) par année;

CONSIDÉRANT que selon la demande de prix effectuée, la durée du mandat est de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire aller de l'avant avec ce projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'OCTROYER à la firme Trivium Avocats Inc., le contrat de service professionnel de procureur à la poursuite à la Cour municipale commune pour un montant de 43 403,06 \$ (taxes incluses) par année, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, et ce, conformément à sa proposition;

RECONNAÎTRE que la présente résolution, la proposition de Trivium Avocats Inc. et les documents de la demande de prix DP-2019-05-07 tiennent lieu de contrat entre les parties;

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Carole Dulude, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à ce contrat.

2019-07-418

5.5. RÉSOLUTION D'OPPOSITION CONTRE LE DÉCRET ZIS

CONSIDÉRANT que le gouvernement a publié le 17 juin 2019 dans la Gazette officielle du Québec un projet de décret visant à déclarer une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) précise que ce décret aurait pour objectifs :

- d'assurer la sécurité des personnes et des biens;
- de favoriser une gestion rigoureuse des zones inondables;
- d'imposer un moratoire sur la construction et la reconstruction de bâtiments situés sur les territoires visés par la ZIS, et ce, jusqu'à l'élaboration d'un nouveau cadre normatif par le gouvernement et de sa mise en œuvre par les municipalités;
- d'assurer l'application uniforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables sur tout le territoire ayant été sinistré en raison de la crue des eaux;

CONSIDÉRANT que, dès l'adoption du projet de décret de la ZIS, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit une interdiction de construire, de reconstruire et de réparer un bâtiment dans les secteurs touchés;

CONSIDÉRANT qu'il sera toutefois possible d'autoriser des exceptions telles que certains travaux de réparation des bâtiments touchés par les inondations de 2019;

CONSIDÉRANT qu'un effet de gel s'applique à partir de la publication de ce projet de décret et qu'il sera levé lors de son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT que cet effet de gel a un effet négatif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que la cartographie jointe au projet de décret a été réalisée à partir, entre autres, d'images de télédétection satellitaire prises en 2017 et en 2019;

CONSIDÉRANT que, selon les premières observations faites pour le territoire de notre MRC, cette cartographie ne reflète pas la réalité de notre territoire puisque de nombreuses propriétés qui n'ont jamais été inondées se retrouvent, suivant cette cartographie, en zone d'intervention spéciale;

CONSIDÉRANT que les ministères concernés (MAMH, MELCC, MSP) reconnaissent qu'il y a d'importants ajustements à apporter à la cartographie présentée, et que, pour ce faire, prolongent le délai au 19 août 2019 afin que la population et les organisations municipales puissent présenter leurs demandes de modification;

CONSIDÉRANT que le MAMH, en collaboration avec les ministères concernés, a tenu le 4 juillet 2019, à travers le Québec, des assemblées publiques de consultation et qu'il a été possible de transmettre des mémoires ou commentaires jusqu'à cette date;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique la plus près eut lieu à Saint-Hyacinthe alors que la ZIS aura un impact majeur pour un grand nombre de citoyens de la région de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que cette situation n'est nullement propice à la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT qu'il a été impossible pour notre MRC de produire un mémoire pour le 4 juillet dernier;

CONSIDÉRANT que le MAMH de la région de la Montérégie a tenu le 3 juillet 2019, en collaboration avec les ministères impliqués, une rencontre d'information dans les bureaux de notre MRC sur le sujet;

CONSIDÉRANT le peu de temps octroyé au monde municipal concerné pour :

- réagir à la création de la ZIS sans pouvoir réellement donner de façon réfléchie et vérifiée son opinion sur la création d'une telle ZIS;
- évaluer les conséquences qu'une telle zone aura sur le potentiel de développement des municipalités;

CONSIDÉRANT que le cadre normatif lié à la création de cette zone n'est pas encore défini et qu'aucune précision n'est connue à ce jour quant au rôle que jouera le milieu municipal dans l'élaboration des normes qui seront applicables;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et les MRC ont récemment bénéficié de subventions pour réévaluer les limites des zones inondables sur leur territoire et que rien n'est précisé quant aux effets de cette ZIS sur les travaux effectués par ces organismes;

CONSIDÉRANT que les municipalités touchées par cette ZIS devront transmettre à la MRC de leur territoire les permis de construction pour le 1er mars de chaque année;

CONSIDÉRANT que le rôle des MRC qui recevront lesdits permis n'est pas encore connu;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville de Saint-Ours réprovoque le manque de transparence du processus mis en place par le gouvernement auprès des citoyens concernés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'INFORMER la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest :

- que la Ville de Saint-Ours s'oppose à l'adoption du projet de décret concernant la création d'une zone d'intervention spéciale (ZIS);
- qu'elle dénonce le peu de temps donné au monde municipal ainsi qu'aux citoyens touchés pour réagir et bien analyser les conséquences de l'entrée en vigueur d'un tel décret sur le territoire;
- qu'elle condamne le fait que les citoyens de la région de Pierre-De Saurel, pourtant fortement touchés par la ZIS, ont dû se déplacer jusqu'à Saint-Hyacinthe pour participer à l'assemblée publique de consultation la plus près alors que la Ville de Sorel-Tracy représentait le choix « logique » pour la tenue d'une telle séance;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de mettre fin à cette démarche et d'annuler tout le processus lié à ce projet de décret, et plus particulièrement, l'effet de gel présentement en vigueur;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au ministère de la Sécurité publique (MSP), au député de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, ainsi qu'aux municipalités de la MRC.

2019-07-419

5.6. CHRONIQUE DU CENTRE JARDIN DES PATRIOTES - CONSEILS HORTICOLES - JOURNAL LE CHEF-LIEU

CONSIDÉRANT l'opportunité pour les citoyens de Saint-Ours de bénéficier d'informations et de conseils reliés à l'horticulture par le biais d'une chronique mensuelle offerte par le Centre Jardin des Patriotes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER sans frais la publication mensuelle de la *Chronique horticole du Centre Jardin des Patriotes* dans le journal Chef-Lieu;

QUE le conseil remercie Madame Christine Poulin pour son implication à l'embellissement du territoire Saint-Oursois.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-07-420

6.1. ADN COMMUNICATION - ALERTES MUNICIPALES SAINT-OURS

CONSIDÉRANT le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre édicté par le ministre de la Sécurité publique en vertu du pouvoir que lui confère l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'entrée en vigueur du règlement, le 9 novembre 2019, la Ville de Saint-Ours doit être en mesure d'appliquer sur son territoire les procédures d'alerte et de mobilisation qui y sont déterminées.

CONSIDÉRANT que six (6) fournisseurs ont été invités à présenter devant les directeurs généraux de la MRC de Pierre-De Saurel, leur solution d'alertes à la population ;

CONSIDÉRANT qu'ADN Communication c'est démarqué sur différents aspects;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

DE RETENIR l'offre de services de ADN Communication datée du 15 avril 2019 laquelle se résume comme suit:

Promo MRC cinq (5) municipalités et plus :

- Configuration initiale, personnalisation et formation: 1 250,00 \$
- Licence d'utilisation mensuelle incluant l'hébergement Web : 39,95 \$
- Frais de ligne téléphonique mensuels par 100 inscriptions : 1,95 \$

Frais de distribution des alertes:

- Chaque SMS : 0,02 \$ par segment de 70 caractères
- Chaque appel : 0,03 \$ par appel et par tranche de 60 secondes
- Chaque courriel : 0,005 \$

2019-07-421

6.2. RESSOURCES HUMAINES - ENTÉRINER LA FIN DU LIEN D'EMPLOI AVEC MONSIEUR SERGE AVOINE

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu entre Monsieur Serge Avoine et la Ville de Saint-Ours de mettre fin à leur relation d'emploi à compter du 20 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE le Conseil entérine la convention de départ de Monsieur Serge Avoine signée le 10 juin 2019 par le maire, Monsieur Sylvain Dupuis et la directrice générale, Madame Carole Dulude.

2019-07-422

6.3. RESSOURCES HUMAINES - ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-MICHEL SIMONOT AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIES

CONSIDÉRANT la fin du lien d'emploi de Monsieur Serge Avoine qui occupait, jusqu'au 20 juin dernier, le poste de directeur du Service incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu des candidatures et procédé à l'analyse de ces dernières afin de pourvoir le poste resté vacant;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Michel Simonot correspond au profil recherché pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche de Monsieur Jean-Michel Simonot au poste de directeur du Service incendie en date du 21 juin 2019 avec période de probation usuelle de six (6) mois;

QUE la rémunération de Monsieur Simonot respecte la Politique salariale en vigueur de la Ville de Saint-Ours.

2019-07-423

6.4. ACQUISITION D'UN PORTABLE HP INCLUANT SES ACCESSOIRES ET LICENCE MICROSOFT OFFICE 2019

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'un portable HP ProBook dédié au directeur du Service incendie ;

CONSIDÉRANT la proposition de MicroAge datée du 3 juillet 2019 au montant de 1 533,10 \$ plus taxes, pour la fourniture d'un portable HP, de ses accessoires et du logiciel Microsoft Office 2019 ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

DE PROCÉDER à l'acquisition d'un portable HP, de ses accessoires et du logiciel Microsoft Office 2019 suivant la proposition numéro 17445365 de MicroAge datée du 3 juillet 2019 au montant de 1 533,10 \$ plus taxes.

7. TRANSPORT ROUTIER

2019-07-424

7.1. RÉFORME CADASTRALE - FERMETURE ET RÉTROCESSION ANCIEN CHEMIN DU RUISSEAU NORD - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la localisation physique de parties de chemins montrées à l'origine a changé depuis l'ouverture du cadastre de la paroisse de Saint-Ours, dans la Ville de Saint-Ours ;

CONSIDÉRANT que certains chemins montrés au plan de cadastre actuel ne peuvent avoir jamais existé aux endroits montrés sur ce dit plan de cadastre ou avoir été construits à un endroit différent ;

CONSIDÉRANT qu'il est aujourd'hui difficile et parfois impossible de trouver les différents procès-verbaux d'ouverture, de même que les règlements de fermeture de cesdits chemins ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du déplacement de ces chemins ou à la suite à leurs élargissements ou redressements, il existe des parties de chemins désaffectées qui sont occupées par différents propriétaires depuis des dizaines d'années ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fermer ou abolir ces parties de chemins publics et de céder aux différents propriétaires qui les occupent depuis nombre d'années les lisières de terrain représentant l'assiette de ces chemins désaffectés ;

CONSIDÉRANT que la municipalité, en vertu des pouvoirs généraux que lui confère entre autres Loi sur les compétences municipales, notamment l'article 4 alinéa 1 paragraphe 8, peut par résolution fermer ou abolir un chemin et céder contre contrepartie la lisière de terrain représentant la partie désaffectée ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
et il est résolu unanimement

QUE la Ville de Saint-Ours, signifie par la présente, son intention de procéder à la fermeture des parties d'anciens chemins désaffectés et de les rétrocéder aux propriétaires contigus. Une liste des propriétaires ainsi que des croquis montrant les parcelles rétrocédées seront annexés à la résolution de fermeture-rétrocession qui sera adoptée ultérieurement.

QUE la directrice générale, Madame Carole Dulude ou en son absence, Madame Manon Girardin, directrice générale adjointe, est autorisée à signer la prochaine transaction immobilière pour la propriété située au 2934 chemin du rang Ruisseau Nord à Saint-Ours.

2019-07-425

7.2. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - DEMANDE D'AIDE RIRL-2018-810 - RANG DU RUISSEAU NORD

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre aux municipalités de son territoire de faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PIRL), la MRC de Pierre-De Saurel a investi des sommes importantes pour l'élaboration de son Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a déposé le 7 septembre 2018, une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet - Redressement des infrastructures routières locales RIRL-2018-810 pour la réfection du rang Ruisseau Nord;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du dépôt de cette demande, la Ville a investi le temps et les sommes nécessaires à la production, par des professionnels, des documents complémentaires requis par le Ministère pour l'analyse du dossier;

CONSIDÉRANT que le 3 juin dernier, la Ville de Saint-Ours recevait un courriel de la direction générale des programmes d'aide du Ministère l'informant qu'elle ne pourra recevoir d'aide financière au cours de l'année 2019-2020 puisque le Ministère ne dispose pas des sommes nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités devant servir au remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc sous rue dans le rang Ruisseau Nord, laquelle subvention exige que les travaux soient réalisés avant le 28 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

DE DEMANDER au gouvernement provincial de s'assurer de la disponibilité des fonds réservés aux Programmes d'aide financière de façon à s'assurer que les MRC et les municipalités ne doivent pas déboursier des sommes inutilement;

DE RÉCLAMER que la demande d'aide financière de la Ville de Saint-Ours soit traitée en priorité, en raison de l'état même du rang Ruisseau Nord et du délai accordé pour la réalisation des travaux d'aqueduc dans le cadre du Programme PIQM.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ), ainsi qu'au député de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ BIEN ÊTRE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE MOIS DE JUIN 2019

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juin 2019.

2019-07-426

10.2. INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT - PARTAGE D'UNE RESSOURCE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-LOUIS ET SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT qu'une entente entre la municipalité de Saint-Louis, la municipalité Saint-Jude et la Ville de Saint-Ours a mené à l'ouverture d'un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement par la municipalité de Saint-Louis;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit le partage de cette ressource professionnelle entre les trois municipalités à raison de deux (2) jours par semaine à la municipalité de Saint-Louis, deux (2) jours par semaine à la Ville de Saint-Ours et une (1) journée par semaine à la municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT qu'afin de pourvoir ce poste, des candidatures ont été reçues et analysées par les directrices générales des trois municipalités;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des directrices générales pour l'embauche de Monsieur Yuri Camiré, finissant au baccalauréat en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
et il est résolu unanimement

DE NOMMER Monsieur Yuri Camiré à titre d'inspecteur en urbanisme et environnement de la Ville de Saint-Ours;

QUE Monsieur Camiré est autorisé, en date de ce jour, à traiter les différentes demandes et à signer les permis et certificats municipaux ainsi que tous autres documents relatifs à l'urbanisme et à l'environnement pour le territoire de la Ville de Saint-Ours;

QUE la rémunération de Monsieur Camiré est établie suivant la recommandation de la directrice générale et sera versée à la Municipalité de Saint-Louis en vertu de l'entente conclue entre les parties.

2019-07-427

10.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2019-3 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2934 RANG DU RUISSEAU NORD

CONSIDÉRANT la demande de dérogation n° 2019-3 ayant pour effet de régulariser la situation existante du bâtiment principal dans le but de vendre la propriété du 2934, rang du Ruisseau Nord (lot 3 732 679);

CONSIDÉRANT que la maison se trouve à 6.94 mètres et 7.39 mètres par rapport à la ligne latérale gauche;

CONSIDÉRANT que le règlement en vigueur lors de la construction de ladite maison (1981) stipule une marge latérale minimale de 7.62 mètres (25 pieds);

CONSIDÉRANT que l'implantation contrevient au règlement de zonage no 166, art. 803 a) Habitations :

« Des marges avant et arrière de quarante (40) pieds et des marges latérales de vingt-cinq (25) pieds doivent être laissées depuis toutes les lignes du terrain ».

CONSIDÉRANT que la dérogation est respectivement de 0.68 mètre et de 0.23 mètre;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande;

CONSIDÉRANT que la demande est faite de bonne foi;

CONSIDÉRANT que d'accepter la demande ne risquerait pas de causer préjudice au voisin;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande pourrait causer préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnant suite à la réunion tenue le 26 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure n° 2019-3 ayant pour effet de régulariser la situation existante du bâtiment principal dans le but de vendre la propriété du 2934, rang du Ruisseau Nord (lot 3 732 679);

CETTE dérogation est accordée sans aucune condition.

11. LOISIRS ET CULTURE

2019-07-428

11.1. LES AMIS DU CANAL DE SAINT-OURS - DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT les rencontres qui ont eu lieu en novembre dernier avec les différents organismes de la Ville de Saint-Ours à la suite du dépôt des documents demandés pour conserver leurs reconnaissances d'organismes;

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2019 de la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que le Règlement 301-19 de la MRC de Pierre-De Saurel octroie un montant de 1 685\$ à même son budget 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'ACCORDER un versement total de 3 085 \$ à l'organisme Les Amis du canal de Saint-Ours

2019-07-429

11.2. DÉFI SAINT-OURS 2019 - DISTRIBUTION DU PROFIT - REGROUPEMENT LITTÉRAIRE JEUNESSE DE SAINT-OURS

CONSIDÉRANT la proposition de Regroupement Littéraire Jeunesse de Saint-Ours de s'impliquer bénévolement dans l'organisation du Défi Saint-Ours 2019 afin de pouvoir bénéficier de l'éventuel profit réalisé par l'événement;

CONSIDÉRANT que Regroupement Littéraire a grandement contribué au succès de cette activité, que ce soit par l'animation de l'événement, la recherche de bénévoles, la gestion de ceux-ci et la gestion des inscriptions sur place;

CONSIDÉRANT que l'activité a réalisé un profit avoisinant la somme de 400 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le versement de la somme de 400 \$ à Regroupement Littéraire Jeunesse de Saint-Ours pour leur implication bénévole dans l'organisation et la tenue de l'activité Défi Saint-Ours 2019.

QUE cette somme provient des profits réalisés lors de l'événement.

12. CORRESPONDANCE

Liste de la correspondance présentée au Conseil :

- Régie d'aqueduc - Liste des comptes au 12 juin 2019
- Mutuelle des municipalités du Québec - Importance des schémas de couverture de risque
- Mutuelle des municipalités du Québec - Modification au calcul de la ristourne 2018
- Bureau d'assurance du Canada - Point d'informations sur l'assurance habitation en zone de contrainte
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à l'assemblée s'interrogent sur des éléments de la présente séance :

- Utilisation d'un ordinateur portable pour le nouveau directeur du Service incendie
- Des citoyens s'interrogent sur le fait de ne pas avoir été informés de la séance d'information concernant la zone d'intervention spéciale (ZIS) qui s'est tenue à Saint-Hyacinthe
- Les façons de prendre connaissance de la nouvelle cartographie concernant la ZIS

2019-07-430

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 34, l'ordre du jour étant épuisé.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis,
Maire

Carole Dulude,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière